



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3929

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3929**

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	Rapport des délégataires de services publics - Contrat de partenariat pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Exercice 2018
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1414-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de présentation des rapports annuels des contrats de partenariat public-privé et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Depuis 2015, le BPNL est géré par la société Leonord dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé, pour les travaux de mise en sécurité (conception, réalisation et financement) et pour la gestion du BPNL (exploitation, maintenance et gros entretien). Ce contrat a été notifié, le 24 novembre 2014, pour une durée de 20 ans.

Le rapport annuel 2018, présenté au Conseil, comprend les comptes relatifs à l'exécution du contrat de partenariat et des éléments d'activité permettant à la personne publique d'apprécier les conditions d'exécution du contrat.

L'année 2018 constitue le 4^{ème} exercice de la société Leonord, au cours duquel la Métropole a constaté l'achèvement des travaux de mise en sécurité de l'ouvrage.

Ces travaux de mise en sécurité ont été exécutés conformément au planning et au coût prévisionnels du contrat de partenariat avec le maintien de l'ouverture à la circulation et de l'exploitation des ouvrages, hormis les périodes de fermetures nécessaires (79 fermetures de nuits en 2018).

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif, les principaux indicateurs d'activité.

		2016	2017	2018	Variation 2017-2018	
					En %	Tendance
activité	trafic payant (millions de véhicules)	16,1	16,1	17,8	+ 10,5	↗
qualité de service	attente moyenne au péage (cible : 12 secondes)	16,5 secondes	20,2 secondes	19 secondes	- 6	↘
	délai moyen d'intervention (cible : 265 secondes)	274 secondes	264 secondes	264 secondes	0	→
	taux de fraude (cible : 0,22 %)	0,374 %	0,346 %	0,187 %	- 46	↘

		2016	2017	2018	Variation 2017-2018	
					En %	Tendance
recettes de péages (hors frais bancaires) (en €)		31 600 000	32 000 000	36 700 000	+ 14,7	↗
rémunération du partenaire (HT) (en €)	R1	à compter de l'achèvement des travaux		4 300 000	n/a	↗
	R2	3 800 000	3 900 000	1 500 000	- 61	↘
	R3	9 000 000	8 900 000	8 900 000	0	→
	R4	1 600 000	1 000 000	400 000	- 59	↘

Conformément au contrat de partenariat, la société Leonord perçoit des redevances R1, R2, R3 et R4 en contrepartie des charges respectives d'investissement, de gros entretien et renouvellement (GER), d'exploitation et de maintenance, et de gestion et d'assurance. Conformément au contrat, la Métropole a versé au 30 avril 2018, date d'achèvement des travaux, une redevance financière majorée d'un montant de 58 300 000 € HT.

La performance du partenaire est appréciée sur la base d'un grand nombre d'indicateurs dont les résultats sont présentés en détail dans les reportings mensuels et annuels transmis à la personne publique. Ci-après, ne sont présentés que les 3 principaux indicateurs de performance pour la qualité de service mis en place dans le cadre du contrat de partenariat :

- le délai moyen d'intervention (DMI) est le temps écoulé entre la connaissance d'un événement par le partenaire et l'arrivée des 1^{ers} moyens d'intervention du partenaire sur le site concerné. L'engagement contractuel sur cet indicateur est de 265 secondes. Ainsi le délai de 264 respecte l'objectif,

- le taux de fraude correspond au nombre de passages sans transaction de paiement divisé par le nombre de passages total. Le calcul exclut les périodes de manifestations des gilets jaunes. Le 1^{er} mai 2018 a eu lieu la mise en service du nouvel outil de lutte contre la fraude (caméras de contrôle spécifique) permettant ainsi une diminution du taux de fraude,

- l'attente moyenne au péage présente une amélioration. Cependant les données antérieures ne sont pas comparables en raison d'hypothèses de calcul différentes.

La collecte des péages est confiée au partenaire via le contrat de partenariat dans le cadre d'une régie de recettes publiques. Les modalités de perception des recettes du BPNL, recettes publiques, s'inscrivent dans le cadre réglementaire en vigueur pour les collectivités locales et établissements publics locaux. Ainsi, le partenaire est tenu de collecter les péages au nom et pour le compte de la personne publique (obligation de mettre en œuvre des moyens nécessaires à la collecte des péages et d'organiser le transfert à la personne publique des sommes perçues). Du 17 novembre 2018 au 31 décembre 2018, les manifestations des gilets jaunes sur les péages du BPNL ont occasionné une perte de recettes de 1 200 000 €.

Les montants versés en 2018 sont conformes au contrat de partenariat.

Le délégataire met en œuvre son programme de GER conformément au contrat. Le montant des dépenses pour 2018 s'élèvent à 4 849 760 €. Les dépenses les plus importantes ont concerné les travaux de :

- rénovation de l'alimentation électrique,
- remplacement des équipements de péages,
- renouvellement des peintures des piédroits des tunnels,
- renouvellement de la couche de roulement des chaussées des tunnels.

En termes de travaux de mise en sécurité, l'année 2018 a été dédiée à :

- la levée des réserves suite aux opérations préalables à la réception,
- la prononciation de l'achèvement des travaux,
- la période de vérification du service régulier.

Le procès verbal de levée de réserves a été signé le 27 juin 2018.

Le rapport du partenaire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 17 octobre 2018. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2018 produit par la société Leonord, au titre du contrat de partenariat public-privé, pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.